

Note explicative à destination des auteurs sur les différentes procédures de soutien à l'édition

L'Université de Corse a pour mission la diffusion de ses travaux de recherche et de toutes activités en lien avec la culture scientifique, technique et industrielle. A ce titre, elle soutient les travaux de ses chercheurs (ouvrages, ouvrages collectifs, revues, articles, ...).

Elle vous propose 2 possibilités :

- L'aide à la publication dans une revue scientifique ;
- Le soutien à l'édition d'ouvrage.

Nota : Un ouvrage porté par l'Université ou une composante de l'Université (ex : l'ouvrage publié pour les 30 ans de l'Université intitulé *Studià in Corsica Une histoire de notre université*) n'entre pas dans ce cadre.

Lorsqu'un chercheur ou groupe de chercheurs de l'Université souhaite(nt) demander une aide à la publication, 2 cas de figure peuvent se présenter :

I- Publication d'un article dans une revue scientifique

Il s'agit ici de l'aide d'une unité de recherche qui relève des procédures propres à chaque unité et non de la procédure dite « soutien à l'édition » avec un Comité d'Édition.

La demande est portée par l'auteur auprès du directeur de sa composante. Elle fait l'objet d'un achat direct par la composante (*seuil pour délégation de signature*).

II- Publication d'ouvrage ou de revue chez un éditeur avec le soutien à l'édition

Objectifs :

L'Université de Corse a mis en place une politique de soutien à l'édition d'ouvrage ou de revue (*Commission de la Recherche du 11 mars 2014 et Conseil d'Administration du 25 mars 2014 – révisée en 2026 – Commission de la Recherche du 12 février 2026 et Conseil d'Administration du 12 mars 2026*) afin de :

- Valoriser la publication et la diffusion des travaux de recherche des enseignants chercheurs ;
- Vous offrir la possibilité de publier dans la maison d'édition la mieux appropriée à votre projet ;
- Donner une visibilité nationale à ces travaux ;
- Fluidifier le processus d'édition des travaux ;
- Soutenir et amplifier le rayonnement de l'Université à travers sa production scientifique.

Les ouvrages et revues concernés par ce dispositif :

- Publications d'ouvrages, de colloques ou de thèses avec un éditeur identifié.
- L'ouvrage ou la revue disposera d'un N° ISBN ou ISSN, sera distribué avec un prix de vente public.

- Le projet d'ouvrage ou de revue peut être porté individuellement ou par un groupe de chercheurs.

Science Ouverte :

L'Université de Corse étant engagée dans une démarche de Sciences Ouvertes, les ouvrages devront être mis en ligne sur les sites de l'université, de ses laboratoires, de la M3C ou sur d'autres sites en accès ouvert référencés.

1. Le Comité d'Edition :

Dans le cadre de cette procédure, un Comité d'Edition, composé de 2 sous-comités Sciences Humaines et Sociales (SHS) et Sciences et Techniques Santé (STS), a été installé auprès de la Commission de la Recherche.

Sous-comité SHS	Sous-comité STS
Directeur UMR LISA Eugène Gherardi	Directeur UMR SPE Paul-Antoine Santoni
Directrice adjointe UMR LISA Thérèse Albertini	Directrice adjointe UMR SPE Elodie Guinoiseau
Responsable du projet Identités Cultures : les Processus de Patrimonialisation (ICPP) Sébastien Quenot	Responsable du projet Feux de Forêts Toussaint Barboni
Responsable de l'axe : Production et action des savoirs insulaires dans la dimension spatio-temporelle Denis Jouffroy	Responsable du projet Gestion et valorisation des eaux en Méditerranée Vanina Pasqualini
Responsable de l'axe : Crises interculturelles au temps de l'anthropocène Fabien Landron	Responsable du projet Ressources Naturelles Liliane Berti
Responsable du projet : Territoires, Ressources, Acteurs (TerRa) Patrice Terramorsi	Responsable du projet Simulation Informatique et Systèmes Ubiquitaires Paul-Antoine Bisgambiglia
Responsable de l'axe : Dynamiques et transitions territoriales Claudio Detotto	Responsable du projet : Champs Ondes et Mathématiques Appliquées Jean-François Muzy
Responsable de l'axe : Stratégies des acteurs et ressources territoriales Thierry Fabiani	Responsable du projet Energies Renouvelables Christian Cristofari
Directrice Ecole Doctorale Wanda Mastor	Directrice Ecole Doctorale Wanda Mastor
Directeur de l'Equipe méditerranéenne de recherche juridique (EMRJ) André Giudicelli	Directrice de l'Equipe UVE - Bioscope Alessandra Falchi
Directeur de l'équipe P3S Olivier Broussouloux	

Vice-présidente de la Commission de la Recherche Vanina Pasqualini	Vice-présidente de la Commission de la Recherche Vanina Pasqualini
DRTI Marie-Françoise Saliceti	DRTI Marie Françoise Saliceti

Fonctionnement :

Le Comité d'Édition se réunit sur convocation de la Direction de la Recherche du Transfert et de l'Innovation (DRTI) et est présidé par la Vice-présidente de la Commission de la Recherche.

Les membres de ce comité doivent :

- étudier les projets de publication portés par les chercheurs de l'Université de Corse ;
- instruire les demandes de soutien sur la base des dossiers de candidature reçus.

Chaque projet de publication est présenté au Comité d'Édition par 2 rapporteur(s) membre(s) du Comité d'Édition (*2 fiches d'évaluation par projet*). Les responsables d'axes (SHS) ou de projets (STS) sont les 1^{ers} rapporteurs des projets et choisissent les 2^{nds} rapporteurs au sein de chaque sous-comité.

Le Comité d'Édition se prononce sur les demandes de soutien à l'édition (*étude du projet*) et propose la liste des ouvrages à soumettre à la Commission de la Recherche du Conseil Académique pour approbation.

Des conventions de soutien à l'édition entre l'Université de Corse et l'Éditeur sont ensuite formalisées. Elles sont établies pour une durée maximale de 12 mois.

Ces conventions de soutien à l'édition sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université de Corse.

2. Conditions d'éligibilité :

Le soutien à l'édition concerne l'ensemble des domaines de recherche de l'Université de Corse, les sujets pluridisciplinaires et l'enseignement.

- les projets d'édition doivent être portés par un enseignant-chercheur ou chercheur membre d'une unité de recherche de l'Université de Corse ;
- l'éditeur choisi doit avoir une diffusion / distribution organisée en librairie ;
- le manuscrit doit être dans sa version définitive (*en effet l'auteur devra disposer des droits d'utilisation des textes, illustrations et photographies*).

Nota : L'auteur devra justifier de l'autorisation d'utilisation des textes, illustrations et photographies dont il n'est pas l'auteur.

Critères retenus :

- qualité scientifique du projet ;
- constitution d'instances éditoriales (*direction, comité de rédaction / de lecture, comité scientifique*) ;
- diffusion éditorial (*réseau de distribution, réseau internet*) ;
- rayonnement potentiel.

3. Modalités de financement et de paiement :

Le budget alloué annuellement par l'Université au soutien financier des projets d'édition est de **50 000 €** maximum pour l'ensemble de la campagne.

Plafond du soutien financier :

- **5 000 €** par ouvrage

La durée de la convention de soutien à l'édition sera d'un an maximum à compter de la validation par le Conseil d'Administration de l'Université. Au-delà des 12 mois d'exécution l'Université ne sera plus tenue de verser le montant du soutien à l'éditeur.

Financement :

Le montant de l'aide à publication est calculé sur la base du devis fourni par l'éditeur net de taxe.

Paiement :

L'aide à publication est versée en une seule fois à l'éditeur, après réception de trois ouvrages justificatifs.

La mention de l'aide financière sous la forme « Publié avec le soutien de l'Université di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA ou UMR CNRS 6134 SPE ou FR CNRS ES 3041 ou Equipe Méditerranéenne de Recherche Juridique 7311 ou Equipe Unité des Virus Emergents - Bioscope 7310, doit obligatoirement figurer sur l'ouvrage ou la revue.

4. Composition du dossier (dématérialisé sur le site de internet de l'Université)

- Notice individuelle sur le porteur de projet de publication ;
- Formulaire de demande de soutien financier en vue de l'édition ;
- Rapport de soutenance pour une thèse ;
- Lettre de décharge signée ;
- Spécialistes susceptibles d'être sollicités pour l'expertise du manuscrit ;
- Devis de l'éditeur ;
- Lettre d'engagement de l'éditeur pour la publication ;
- RIB de l'éditeur ;
- Accord écrit de l'éditeur à l'auteur pour autoriser la mise en ligne sur les sites de l'Université de Corse, de ses laboratoires, de la M3C ou sur des sites en accès ouvert référencés ;
- Convention entre l'Auteur et l'Université de Corse ;
- Attestations financières pour les autres aides perçues ou à percevoir ;
- Lettre d'engagement de l'auteur pour la remise gracieuse d'ouvrages à l'Université ;
- Version définitive du manuscrit sous format numérique.

Nota : le dossier complet doit être signé par le Directeur de l'Unité de Recherche avant envoi à la DRTI.

5. Calendrier :

Le Comité d'Edition tient une seule session par an consacrée à l'évaluation des manuscrits pour un soutien financier à l'édition. Pour l'année 2026 :

La campagne est ouverte le **16 mars 2026** et sera clôturée le **17 avril 2026**.

La réunion du Comité d'Édition se tiendra le 12 mai 2026 afin de soumettre une liste des projets à la Commission de la Recherche qui se tiendra le 11 juin 2026 et au Conseil d'Administration du 02 juillet 2026.

6. Dépôt des dossiers auprès de l'Unité de Recherche

Le dossier complet est à déposer auprès de l'Unité de Recherche afin d'être enregistré et signé par le Directeur de l'Unité de Recherche.

Date limite de dépôt auprès de l'Unité de recherche : **10 avril 2026**.

7. Dépôt des dossiers à la DRTI

Le dossier complet (*exemplaire numérique*), signé par le Directeur de l'Unité de Recherche et comprenant le manuscrit dans sa **version finale**, est à adresser à l'attention de Madame la Vice-présidente de la Commission de la Recherche de l'Université de Corse par FileSender à l'adresse suivante : **vpcr@univ-corse.fr**.

Date limite de dépôt à la DRTI : **17 avril 2026**.